

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes générales accompagnant les états financiers.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 11 août 2020



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ CHOIX SÉLECT RBC

Le 30 juin 2020

Nombre de titres	Titres	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
FONDS SOUS-JACENTS				
200 231	Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay, série O*	2 054 \$	1 995 \$	
485 079	Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada), série O*	5 029	5 285	
656 228	Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay, série O*	6 830	6 524	
343 548	Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada), série O*	3 504	3 749	
441 896	Fonds de valeur américaine CI, série I	13 959	21 360	
78 433	Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett, série O	9 547	11 360	
121 546	Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes, série I	7 389	7 815	
137 453	Catégorie croissance internationale Invesco, série I	1 770	4 618	
1 637 129	Fonds de croissance international Invesco, série I	14 500	16 294	
593 774	Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North, série O*	6 610	6 484	
876 399	Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North, série O*	8 799	9 008	
1 598 194	Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North, série O*	18 138	19 650	
600 593	Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North, série O*	9 120	11 005	
2 752 279	Fonds d'obligations RBC, série O*	18 308	20 639	
195 308	Fonds canadien de dividendes RBC, série O*	11 248	12 910	
825 748	Fonds d'actions canadiennes RBC, série O*	17 974	15 928	
153 646	Fonds du marché monétaire canadien RBC, série O*	1 536	1 536	
131 534	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, série O*	1 952	1 541	
547 298	Fonds d'actions de marchés émergents RBC, série O*	6 716	9 523	
128 393	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, série O*	1 902	1 489	
523 716	Fonds d'obligations étrangères RBC, série O*	5 717	6 078	
2 492 153	Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, série O*	24 707	25 623	
170 469	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC, série O*	1 843	1 729	
2 444 320	Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert), série O*	24 589	21 376	
1 487 614	Fonds d'actions internationales Renaissance, série O	12 439	21 269	
261 793	Fonds de moyennes sociétés américaines TD, série O	5 662	10 990	
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS		241 842	275 778	99,8
PLACEMENTS À COURT TERME†		830	830	0,3
TOTAL DES PLACEMENTS		242 672 \$	276 608	100,1
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			(412)	(0,1)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			276 196 \$	100,0

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes générales).

† Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à un taux de 0,29 % et viennent à échéance le 13 juillet 2020.



États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes générales)	30 juin 2020	31 décembre 2019
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	276 608 \$	299 770 \$
Trésorerie	106	91
Souscriptions à recevoir	42	44
TOTAL DE L'ACTIF	276 756	299 905
PASSIF		
Rachats à payer	81	142
Distributions à payer	–	1
Créditeurs et charges à payer	479	524
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET		
ATTRIBUABLE AUX PORTEURS		
DE PARTS RACHETABLES	560	667
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX		
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		
(« VALEUR LIQUIDATIVE »)	276 196 \$	299 238 \$
Placements, au coût	242 672 \$	252 175 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	230 530 \$	254 554 \$
SÉRIE CONSEILLERS	1 648 \$	2 031 \$
SÉRIE F	44 018 \$	42 653 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	14,07 \$	14,53 \$
SÉRIE CONSEILLERS	14,06 \$	14,53 \$
SÉRIE F	10,79 \$	11,09 \$

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes générales)	2020	2019
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes générales)		
Intérêts à distribuer	16 \$	27 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	2 346	2 677
Gain (perte) net réalisé sur les placements	4 189	5 729
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(13 659)	23 044
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES		
PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(7 108)	31 477
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	(7 108)	31 477
CHARGES (se reporter aux notes annexes –		
renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	2 410	2 643
Frais d'administration	70	78
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	1
TPS/TVH	259	286
TOTAL DES CHARGES	2 740	3 008
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(9 848) \$	28 469 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	(8 510) \$	24 465 \$
SÉRIE CONSEILLERS	(50) \$	189 \$
SÉRIE F	(1 288) \$	3 815 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	(0,50) \$	1,30 \$
SÉRIE CONSEILLERS	(0,38) \$	1,33 \$
SÉRIE F	(0,32) \$	1,05 \$



Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes générales)	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	(9 848) \$	28 469 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	(2 346)	(2 677)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(4 189)	(5 729)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	13 659	(23 044)
(Augmentation) diminution des débiteurs	–	(2)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(45)	6
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	–	–
Coût des placements acquis*	(99 482)	(68 902)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	115 520	90 886
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	13 269	19 007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	10 603	11 717
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(23 857)	(30 722)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	–	–
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(13 254) \$	(19 005) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	15	2
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	91	91
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	106 \$	93 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	16 \$	25 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{†‡}	– \$	– \$
Dividendes reçus (payés) ^{†‡}	– \$	– \$

* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes générales)	Série A		Série Conseillers		Série F		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	254 554 \$	252 580 \$	2 031 \$	1 998 \$	42 653 \$	38 272 \$	299 238 \$	292 850 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(8 510)	24 465	(50)	189	(1 288)	3 815	(9 848)	28 469
Frais de rachat anticipé	–	1	–	–	–	–	–	1
Produit de l'émission de parts rachetables	8 017	10 237	402	139	6 431	6 441	14 850	16 817
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	(23 532)	(25 280)	(735)	(352)	(3 778)	(10 749)	(28 045)	(36 381)
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS								
SUR LES PARTS RACHETABLES	(15 515)	(15 042)	(333)	(213)	2 653	(4 308)	(13 195)	(19 563)
Distributions tirées du revenu net	1	–	–	–	–	–	1	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX								
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	1	–	–	–	–	–	1	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(24 024)	9 423	(383)	(24)	1 365	(493)	(23 042)	8 906
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	230 530 \$	262 003 \$	1 648 \$	1 974 \$	44 018 \$	37 779 \$	276 196 \$	301 756 \$



Le 30 juin 2020

Depuis le 26 juin 2020, les parts de série Conseillers sont plafonnées. Le 4 août 2020, les parts de série Conseillers assorties de frais d'acquisition initiaux ou de frais d'acquisition réduits deviendront des parts de série A, le cas échéant. Les parts de série Conseillers assorties d'une option de frais d'acquisition reportés, le cas échéant, demeureront plafonnées et investies selon leur calendrier de rachat existant.

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes générales)

L'objectif de placement de ce fonds de répartition stratégique de l'actif consiste à offrir une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, un revenu modéré.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes générales)

Le fonds investit principalement dans d'autres fonds. L'exposition du fonds au risque lié aux instruments financiers dépend de la composition de l'actif des fonds sous-jacents. Les tableaux suivants présentent les risques auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques.

Risque de crédit (%)

Les titres exposés au risque de crédit, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 38,7 % (39,9 % au 31 décembre 2019) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2020	31 décembre 2019
AAA	6,6	16,9
AA	21,5	21,9
A	22,7	19,9
BBB	29,7	25,0
BB	10,1	8,0
B	6,4	5,8
CCC	0,7	0,9
D	0,2	–
Sans notation	2,1	1,6
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2020	31 décembre 2019
Fonds de revenu	39,2	40,4
Fonds d'actions américaines	23,4	20,8
Fonds d'actions internationales	19,8	18,7
Fonds d'actions canadiennes	17,4	19,9
Trésorerie/Autres	0,2	0,2
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 38,6 % (39,8 % au 31 décembre 2019) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2020	31 décembre 2019
Moins de un an	4,5	3,6
1 an à 5 ans	34,2	41,0
5 ans à 10 ans	29,4	27,0
Plus de 10 ans	31,9	28,4
Total	100,0	100,0

En date du 30 juin 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 2,7 % (2,6 % au 31 décembre 2019). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dollar américain	30,7	23,7
Euro	3,6	3,6
Yen japonais	2,6	2,5
Livre sterling	2,1	2,4
Dollar de Hong Kong	2,1	1,6
Franc suisse	1,4	1,2
Nouveau dollar taiwanais	0,8	0,9
Couronne danoise	0,8	0,5
Won sud-coréen	0,7	0,7
Roupie indienne	0,6	0,6
Real brésilien	0,3	0,5
Autres devises	2,7	2,4
Total	48,4	40,6



Le 30 juin 2020

En date du 30 juin 2020, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 2,4 % (2,0 % au 31 décembre 2019), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

En raison de la volatilité actuelle des marchés liée à la COVID-19, le gestionnaire a utilisé une variation de 10 % pour calculer la sensibilité à l'autre risque de prix.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % (1 % au 31 décembre 2019) du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Indice S&P/TSX Capped Composite Total Return Index	+ ou - 5,6	+ ou - 0,5

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hiérarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2020 et du 31 décembre 2019.

30 juin 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	275 778	–	–	275 778
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	830	–	830
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	275 778	830	–	276 608
% du total du portefeuille	99,7	0,3	–	100,0

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	298 527	–	–	298 527
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	1 243	–	1 243
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	298 527	1 243	–	299 770
% du total du portefeuille	99,6	0,4	–	100,0

Pour les périodes closes le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2019, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes générales)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds.

Les frais de gestion payables à RBC GMA pour les parts de série A et de série Conseillers du fonds sont des frais variables calculés de manière à ce que l'ensemble des frais et des charges compris dans le ratio des frais de gestion, autres que le coût additionnel de la TPS/TVH, soit équivalent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative moyenne de chacune de ces séries du fonds (le « pourcentage déterminé »). Le pourcentage déterminé comprend les frais de gestion, des frais d'administration de 0,05 %, les taxes (autres que le coût additionnel de la TPS/TVH), les autres frais liés au fonds ainsi que la quote-part du ratio des frais de gestion des fonds sous-jacents. Le pourcentage déterminé pour les parts de série A et de série Conseillers est établi à 2,05 %.

Les frais de gestion payables à RBC GMA pour les parts de série F du fonds sont des frais fixes, et le ratio des frais de gestion pour les parts de série F comprend les frais de gestion, les frais d'administration, les taxes, les autres frais liés au fonds ainsi que la quote-part du ratio des frais de gestion des fonds sous-jacents.

	Frais de gestion*	Frais d'administration
Série A	1,87 %	0,05 %
Série Conseillers	1,88 %	0,05 %
Série F	1,00 %	0,05 %

* Les frais de gestion pour les parts de série A et de série Conseillers représentent le taux réel moyen des frais de gestion pour la période close le 30 juin 2020. Le taux réel moyen des frais de gestion pour la période close le 30 juin 2019 était de : 1,87 % pour la série A et 1,87 % pour la série Conseillers.



Le 30 juin 2020

**Placements détenus par des parties liées
(en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)**

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Nombre de parts détenues		
Série F	114	114
Valeur des parts	1	1

**Entités structurées non consolidées (%)
(se reporter à la note 3 des notes générales)**

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)	0,7	0,2	0,6	0,2
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)	1,9	0,2	1,9	0,2
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay	2,4	0,4	2,4	0,4
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)	1,4	0,2	1,4	0,3
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	2,3	0,1	2,4	0,2
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North	3,3	0,1	3,5	0,1
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	7,1	0,2	7,4	0,2
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	4,0	0,2	3,5	0,2
Fonds d'obligations RBC	7,4	0,1	7,7	0,1

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds canadien de dividendes RBC	4,6	0,1	5,5	0,1
Fonds d'actions canadiennes RBC	5,8	0,8	6,6	0,9
Fonds du marché monétaire canadien RBC	0,6	–	0,5	0,1
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	0,6	0,1	0,6	0,1
Fonds d'actions de marchés émergents RBC	3,4	0,2	3,4	0,2
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC	0,5	0,3	0,5	0,3
Fonds d'obligations étrangères RBC	2,2	0,1	2,4	0,1
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC	9,2	0,2	9,5	0,2
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC	0,6	–	0,6	–
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)	7,7	7,0	6,9	13,9

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds non parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds non parrainés (« Participation »).

	30 juin 2020		31 décembre 2019	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds de valeur américaine CI	7,7	35,5	6,9	3,8
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	4,1	0,4	4,7	0,4
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes	2,8	1,3	3,2	1,1
Catégorie croissance internationale Invesco	1,7	1,4	2,0	1,3
Fonds de croissance international Invesco	5,9	5,8	5,1	3,6
Fonds d'actions internationales Renaissance	7,7	3,2	7,0	3,8
Fonds de moyennes sociétés américaines TD	4,0	0,5	3,5	0,5



Le 30 juin 2020

Impôts (en milliers de dollars)
(se reporter à la note 6 des notes générales)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2019.

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin

(se reporter à la note 2 des notes générales)

2020 2019

Série A

Nombre de parts à l'ouverture	17 520	19 286
Nombre de parts émises	566	733
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(1 696)	(1 807)
Nombre de parts à la clôture	16 390	18 212

Série Conseillers

Nombre de parts à l'ouverture	140	153
Nombre de parts émises	29	9
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(52)	(25)
Nombre de parts à la clôture	117	137

Série F

Nombre de parts à l'ouverture	3 845	3 826
Nombre de parts émises	602	597
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(368)	(1 001)
Nombre de parts à la clôture	4 079	3 422

Le 30 juin 2020

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 11 août 2020.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N et de série O.

Les parts de série A ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés et sont assorties de frais d'acquisition initiaux ou de frais d'acquisition réduits. Pour certains fonds, les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont assorties d'une option de frais d'acquisition reportés. Dans le cas des frais d'acquisition initiaux, les investisseurs paient des frais d'acquisition variant de 0 % à 5 % du montant investi. Dans le cas des frais d'acquisition reportés ou des frais d'acquisition réduits, des frais d'acquisition peuvent s'appliquer, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

2. Période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 30 juin 2020 et du 31 décembre 2019, le cas échéant, et pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement indiquée dans les notes annexes - renseignements propres au fonds.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs

financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des

Le 30 juin 2020

flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou l'une de ses sociétés liées (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital

à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Le 30 juin 2020

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. La hiérarchie des données se résume comme suit :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les prix des vendeurs et les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des vendeurs;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées en bourse sont évalués d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débiteures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans les états du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Le 30 juin 2020

Swaps de rendement total – Un swap de rendement total est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement total sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement total consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants versés ou reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus tirés des

instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Le 30 juin 2020

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats à terme normalisés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) et le Fonds de revenu mensuel américain RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à cette série. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant de fonds sous-jacents et d'autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part Dans l'état du résultat global, l'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Le 30 juin 2020

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	MXN – Peso mexicain
CAD – Dollar canadien	MYR – Ringgit malais
CHF – Franc suisse	NOK – Couronne norvégienne
CLP – Peso chilien	NZD – Dollar néo-zélandais
CNY – Renminbi chinois	PEN – Nouveau sol péruvien
COP – Peso colombien	PHP – Peso philippin
CZK – Couronne tchèque	PLN – Zloty polonais
DKK – Couronne danoise	RON – Leu roumain
EUR – Euro	RUB – Rouble russe
GBP – Livre sterling	SEK – Couronne suédoise
GHS – Cédi ghanéen	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Rupiah indonésienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
ILS – Nouveau shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	UYU – Peso uruguayen
JPY – Yen japonais	ZAR – Rand sud-africain

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces

risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les marchés financiers ont été très volatils en raison de la progression de la pandémie de Covid-19. Les effets de la pandémie sur les entreprises, les pays et le marché en général ne peuvent pas nécessairement être prévus pour le moment et pourraient nuire à la performance des fonds. Ses conséquences pourraient disparaître à court terme ou perdurer pour une plus longue période.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques sont ceux auxquels le fonds est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de

créance, comme les obligations, les débetures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent, et diminue si les taux d'intérêt montent.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts

Le 30 juin 2020

des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts, pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA

paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient certaines charges d'exploitation directement, notamment les frais liés au Comité d'examen indépendant des fonds, les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes (incluant entre autres la TPS/TVH). À partir du 1^{er} janvier 2020, RBC GMA, et non les fonds, assumera les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du Comité d'examen indépendant. Les fonds continueront d'assumer les autres frais liés au Comité d'examen indépendant. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement, qui seraient vraisemblablement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le 30 juin 2020

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller d'une partie du Fonds d'obligations RBC, du Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, d'une partie du Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, d'une partie du Fonds de revenu mensuel RBC, du Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, du Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, du Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC, du Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC, du Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC et d'une partie du Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North. RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller d'une partie du Fonds d'obligations étrangères RBC, d'une partie du Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, d'une partie du Fonds de revenu mensuel américain RBC, du Fonds équilibré RBC (pour le volet actions européennes du fonds), du Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet actions européennes du fonds), du Fonds international de croissance de dividendes RBC, du Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet actions européennes du fonds), du Fonds européen de dividendes RBC, du Fonds d'actions européennes RBC, du Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents RBC, Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC, du Fonds d'actions de

sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, du Fonds mondial de croissance de dividendes RBC, du Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC, du Fonds d'actions mondiales RBC, du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, du Fonds d'actions mondiales Vision RBC, du Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North et du Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North. RBC Investment Management (Asia) Limited est le sous-conseiller du Fonds équilibré RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet actions asiatiques du fonds), du Fonds d'actions asiatiques RBC, du Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC, du Fonds d'actions chinoises RBC et du Fonds d'actions japonaises RBC. BlueBay Asset Management LLP est le sous-conseiller du Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay, du Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, du Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) et du Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada).

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Le 30 juin 2020

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux transactions suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;

- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.